

Rapport annuel de mise en œuvre 2017

Résumé pour les citoyennes et les citoyens

Programme Opérationnel Fonds Social européen 2014-2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale (RBC)

« Investissement pour la croissance et l'emploi »

C(2014)10235



Avec le soutien du
Fonds social européen

Table des matières

Introduction	1
Axe prioritaire 1 – Intégration durable des jeunes sur le marché de l'emploi.....	2
Axe prioritaire 2 – Accès à l'emploi pour tous	4
Axe prioritaire 3 – Amélioration de l'intégration professionnelle des personnes en situation ou menacées d'exclusion	6
Axe prioritaire 4 – Assistance technique	8
Budget adopté par la Commission européenne	9

*Mise en œuvre
du programme
opérationnel FSE
“investissement
pour la
croissance et
l’emploi”*

Introduction

Programme Opérationnel Fonds Social européen 2014-2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale

Le programme opérationnel (PO) Fonds Social européen pour la période 2014-2020 en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) a été approuvé le 19 décembre 2014 par la Commission européenne (CE). Le PO est structuré autour de 3 axes prioritaires visant différents groupes cibles.

Le premier axe vise, d'une part à renforcer l'accompagnement des jeunes à l'intégration rapide et durable sur le marché de l'emploi.

Le deuxième axe a pour but de renforcer l'accompagnement des chercheurs d'emploi à l'emploi via des dispositifs d'accompagnement personnalisés, d'améliorer l'adéquation entre les besoins des employeurs et les compétences des chercheurs d'emploi bruxellois afin d'accroître le taux d'emploi et de renforcer la mobilité transnationale des travailleurs.

Le troisième axe est dédié à augmenter l'accompagnement à l'inclusion sur le marché de l'emploi des publics les plus vulnérables en réduisant leurs obstacles sur le marché du travail et à favoriser l'insertion des personnes les plus vulnérables et victimes de discrimination sur le marché du travail par la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations.

2017 correspond à une année de stabilisation dans la mise en œuvre du Programme Opérationnel. En effet, l'ensemble des projets sélectionnés montrent aujourd'hui leurs résultats auprès des chercheurs d'emploi et des employeurs bruxellois. La mise en place et la réalisation des différentes mesures FSE se déroulent de manière optimale. Globalement, la plupart des mesures ont connu une hausse constante du nombre de leurs bénéficiaires et ont atteint leur objectif final prévu pour 2023.

En 2017, plus de 36.000 chercheurs d'emploi bruxellois ont débuté une action dans le cadre du PO FSE.

Le coaching vise à soutenir les dernières étapes d'une transition positive et concrète du jeune chercheur d'emploi vers un emploi ou un stage et à favoriser l'acquisition d'une première expérience en milieu professionnel.

Axe prioritaire 1 – L'intégration durable des jeunes sur le marché de l'emploi

Résumé de la mise en œuvre

En 2017, le nombre total des participants à l'ensemble des actions de l'axe 1 s'élève à 5.079. La plupart de ces participants (4.435) ont été accompagnés par le service Youth Guarantee d'Actiris.

L'ensemble des actions dans le cadre de l'IEJ (l'offre des stages européens, l'offre des CPE dans les organismes publics, la commande de formation avec Bruxelles Formation et le VDAB, l'action FIND-MIND-BIND avec ESF Vlaanderen et les partenaires néerlandophones) a touché un peu plus de 378 jeunes en 2017. L'action de sensibilisation dans les écoles secondaires (JEEP (FR) / JUMP (NL)) a touché plus de 194 classes. Le nombre d'élèves qui ont trouvé un job étudiant s'élève en 2017 à 595.

Nous pouvons en conclure que l'ensemble des opérations dans l'axe 1 sont en mesure d'atteindre les objectifs finaux en termes de réalisations.

Données relatives aux projets soutenus

Objectif Spécifique : Renforcer l'accompagnement des jeunes à l'intégration rapide et durable sur le marché de l'emploi par le biais d'actions de sensibilisation et de coaching

Projet JEEP/JUMP : sensibilisation et information sur le marché de l'emploi à destination des jeunes de l'enseignement secondaire. Le dispositif JEEP propose 3 services : un service de formation et de sensibilisation à la vie active destiné aux élèves bruxellois en dernière année de l'enseignement secondaire, un service Job-étudiant et un service de recrutement pour les entreprises. JUMP est la version néerlandophone du projet et a pour but d'informer les élèves bruxellois des écoles néerlandophones sur le marché de l'emploi et de les sensibiliser à la vie active. Durant l'année 2017, 194 classes ont été touchées par des mesures d'information et de sensibilisation du projet et 595 élèves ont trouvé un job étudiant.

Contribution du FSE : 255.000 EUR par an - Nos partenaires : la mission locale de Forest (JEEP), Tracé Brussel (JUMP naar Werk)

Projet Service Youth Guarantee : Le service Youth Guarantee d'Actiris est destiné aux jeunes de moins de 25 ans à la sortie des études et a pour mission de leur proposer un emploi, un stage ou une formation dans les 4 mois suivant leur inscription chez Actiris. L'action s'intègre dans le parcours du jeune chercheur d'emploi identifié comme « prêt à l'emploi ».

Le coaching à l'emploi et dans l'emploi est personnalisé et constitue une étape complémentaire à l'orientation, à l'accompagnement et aux actions de recherche active d'emploi réalisées en amont par les conseillers de première ligne et les partenaires d'Actiris. Il vise à soutenir les dernières étapes d'une transition positive et concrète du jeune chercheur d'emploi vers un emploi ou un stage et à favoriser l'acquisition d'une première expérience en milieu professionnel.

Contribution du FSE : 260.000 EUR par an - Participants (2017) : 4.435 jeunes

Objectif Spécifique : Proposer une offre de qualité portant sur un emploi, une formation, un stage ou un apprentissage aux jeunes demandeurs d'emploi bruxellois

Projet CPE-OIP : le service Youth Guarantee sélectionne, sur base des offres d'emploi CPE-YG et des dossiers IBIS des chercheurs d'emploi, les jeunes dans les conditions qui correspondent le mieux aux profils recherchés par les OIP (Organismes d'Intérêt Public). L'action a pour but d'offrir un contrat de premier emploi (CPE) afin que les jeunes puissent avoir une première expérience professionnelle formatrice d'une durée d'un an à travers une mesure d'aide à l'emploi.

Contribution du FSE : 2.600.000 EUR par an - Participants (2017) : 131

Projet Stages européens : L'objectif des Stages européens d'Actiris International est de fournir aux jeunes chercheurs d'emploi bruxellois de moins de 30 ans une expérience pratique de 26 semaines (6 mois) à temps plein de travail chez un employeur (privé ou public) dans un autre pays européen.

Contribution du FSE : 400.000 EUR par an - Participants (2017) : 135

Projet YEI-NL : Cette action, en collaboration avec ESF Vlaanderen (le pôle FSE de Flandre), a pour but d'accompagner des jeunes qui ne sont ni en enseignement, ni en formation, ni au travail (les NEET's) vers une formation, un stage ou un emploi en utilisant la méthodologie FIND-MIND-BIND. Les partenaires actuels sont Jeugd en Stad Brussel, InBrussel, Groep Intro et Manpower.

Contribution du FSE : 1.300.000 EUR par an (sur 2 ans) - Participants (2017) : 378

Le service de consultants employeurs a enregistré 34.808 offres d'emploi en 2017.

Axe prioritaire 2 – L'accès à l'emploi pour tous

Résumé de la mise en œuvre

Toutes les actions sont opérationnelles dans cet axe. En 2017, le nombre total des personnes accompagnées par le service GRAE et les ARAE s'élève à 12.791. Les consultants employeurs du service Select Actiris ont enregistré plus de 34.800 offres d'emploi et ont eu plus de 36.800 contacts distincts avec des employeurs.

Concernant la mobilité des travailleurs en Europe, le nombre d'offres d'emploi à l'étranger transmises et de contacts pour information et suivi avec les employeurs en lien avec la mobilité de travail transnationale gérés par Actiris International s'élève à plus de 1.200 et le nombre de « démarches de mobilité » relatives aux chercheurs d'emploi à plus de 1.500.

Suite à l'augmentation des moyens IEJ2, il est néanmoins à souligner que les actions liées au soutien à l'autocréation d'emploi (d'un budget très limité) et les conseillers détachés dans les Centres de Référence ont été retirées du programme afin de dégager des moyens FSE. Ces actions continuent à être subsidiées par la Région.

Données relatives aux projets soutenus

Objectif Spécifique : Renforcer l'accompagnement des chercheurs d'emploi à l'emploi via des dispositifs d'accompagnement personnalisés

Projet Guidance Recherche Active d'Emploi (GRAE) : Le service GRAE d'Actiris propose des activités, en groupe ou individuellement sur rendez-vous, adaptées aux besoins des chercheurs d'emploi. Il s'agit de répondre aux besoins d'accompagnement des CE via différentes actions et outils adaptés et complémentaires afin de permettre une transition fluide vers l'emploi. Cette mesure vise à mobiliser, motiver et soutenir le chercheur d'emploi dans la mise en œuvre de son plan d'actions.

Contribution du FSE : 800.000 EUR par an - Participants (2017) : 5.299

Projet Ateliers de Recherche Active d'Emploi (ARAE) : Les ARAE proposent une aide à l'insertion et à la réinsertion professionnelle : aide à la recherche d'emploi, bilan professionnel, rédaction du curriculum vitae, prise de contact avec les entreprises, préparation à l'entretien d'embauche.

Contribution du FSE : 1.050.000 EUR par an - Participants (2017) : 7.492

Objectif Spécifique : Améliorer l'adéquation entre les besoins des employeurs et les compétences des chercheurs d'emploi bruxellois afin d'accroître le taux d'emploi

Projet consultants employeurs : Les consultants employeurs du service Select Actiris contactent chaque jour des entreprises bruxelloises afin de récolter des offres d'emploi et de les informer sur les services proposés par Actiris ainsi que sur les mesures d'aide à l'embauche dont ils peuvent bénéficier. En 2017, le service a enregistré 34.808 offres d'emploi.

Contribution du FSE : 700.000 EUR par an

Objectif Spécifique : Renforcer la mobilité transnationale des travailleurs via le renforcement qualitatif d'EURES et à travers des outils adaptés aux besoins identifiés

Projet Actions EURES : Actiris International vise à faciliter la mobilité internationale et accompagne les chercheurs d'emploi bruxellois qui souhaitent travailler à l'étranger. En 2017, 1.587 « démarches de mobilité » ont été enregistrées. Il s'agit d'invitations à postuler, d'entretiens de présélection et de présentations à un employeur.

Contribution du FSE : 70.000 EUR par an

Axe prioritaire 3 – Amélioration de l'intégration professionnelle des personnes en situation ou menacées d'exclusion

Résumé de la mise en œuvre

Les différentes actions sont opérationnelles et l'ensemble des projets de l'axe 3 a touché 18.240 chercheurs d'emploi en 2017. La grande majorité (16.350) a été accompagnée par les jobcoachs des 19 CPAS bruxellois. Ces jobcoachs sont chargés d'organiser un accompagnement individualisé dans le cadre d'un parcours d'insertion comprenant, notamment, les phases suivantes : accueil, élaboration du projet professionnel, orientation et suivi des actions de (pré)formation, aide à la recherche d'emploi.

Le service LINK d'Actiris, qui a commencé ses activités en janvier 2015 et qui assure la transition professionnelle à la fin d'une expérience formative, a suivi plus de 1.500 chercheurs d'emploi en 2017.

Le réseau des structures d'accueil réparti sur la région bruxelloise a bénéficié à 186 parents chercheurs d'emploi en 2017.

Concernant la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité sur le marché de l'emploi bruxellois, le service Diversité d'Actiris a conventionné 18 nouvelles entreprises dans le cadre d'un plan diversité en 2017 et l'ensemble des actions d'échanges de pratiques professionnelles s'élève à 589. Dans le cadre de la promotion de la diversité, Actiris a également mis en place une cellule visant à aider les institutions publiques à intégrer des « clauses sociales » dans les marchés publics.

Données relatives aux projets soutenus

Objectif Spécifique : Augmenter l'accompagnement à l'inclusion sur le marché de l'emploi des publics les plus vulnérables en réduisant leurs obstacles sur le marché du travail

Projet CPAS : Le job-coach du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) est chargé de l'accompagnement individualisé des chercheurs d'emploi aidés dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle.

Contribution du FSE : 875.000 EUR par an - Participants (2017) : 16.350

Le service Link a pour objectif de mener des actions de courte durée pour mettre à l'emploi les chercheurs d'emploi en fin de formation qualifiante ou autre expérience formative ainsi qu'en fin de contrat "article 60".

Projet Service Link : Le service Link d'Actiris a pour objectif de mener des actions de courte durée pour mettre à l'emploi les chercheurs d'emploi en fin de formation qualifiante ou autre expérience formative ainsi qu'en fin de contrat "article 60". Le but de ce contrat est de permettre au chercheur d'emploi d'avoir une première expérience professionnelle et/ou d'ouvrir le droit aux allocations de chômage. *Contribution du FSE : 230.000 EUR par an - Participants (2017) : 1.568*

Projet Structures d'Accueil : L'action consiste à soutenir des structures d'accueil d'enfants de moins de 3 ans dont les parents sont engagés dans un parcours de formation et d'insertion auprès d'Actiris. En 2017, 105 places de crèches ont été mises à la disposition des parents chercheurs d'emploi qui répondaient aux conditions.

Contribution du FSE : 450.000 EUR par an – participants (2017) : 186 (parents)

Objectif Spécifique : Favoriser l'insertion des personnes les plus vulnérables et victimes de discrimination sur le marché du travail par la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations

Projet Service Diversité : Le Service Diversité d'Actiris offre un service d'accompagnement des entreprises dans le cadre de la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations que ces dernières souhaiteraient mener. En 2017, le service Diversité d'Actiris a conventionné 18 nouvelles entreprises dans le cadre d'un plan diversité et l'ensemble des actions d'échanges de pratiques professionnelles s'est élevé à 589.

Contribution du FSE : 250.000 EUR par an

Projet Clauses Sociales : La mission du service Clauses Sociales est d'encourager l'intégration des personnes les plus vulnérables et les plus éloignées du marché de l'emploi via la promotion de l'utilisation de clauses sociales dans les marchés publics bruxellois. Cet encouragement est mis en œuvre par le biais d'analyses prospectives des marchés à venir des pouvoirs publics et par l'analyse au cas par cas de cahiers des charges. L'intervention consistera en un conseil relatif à la pertinence d'insérer une clause sociale dans un marché déterminé, en une information concernant les entreprises d'économie sociale bruxelloises, en une information relative aux différentes formules de stages ou de formations, en la rédaction de la clause sociale, et/ou en la relecture du cahier des charges comprenant une telle clause. En 2017, la cellule a contacté 21 organismes différents et est intervenue 45 fois dans un rôle de conseil, de rédaction ou d'orientation.

Contribution du FSE : 105.000 EUR par an

Axe prioritaire 4 – Assistance technique

En 2017, l'équipe chargée de la gestion et du contrôle était composée de 13 ETP dont 6 entièrement consacrés au contrôle de première ligne. 2017 fut également une année de mise à l'épreuve et d'amélioration du système d'information « Mon Actiris Partenaire ». On soulignera à cet égard les résultats de l'audit mené par l'unité d'audit de la DG EMPL et concluant par la catégorie 2 "fonctionne, mais certaines améliorations sont nécessaires".

Cet audit fournit une assurance raisonnable du fonctionnement du système Mon Actiris Partenaire jusqu'au 07/12/2017. Actiris souligne toutefois l'importance de la charge de travail liée aux audits dans le cadre de la gestion du programme en 2017, les résultats positifs quant à la procédure de conformité du système de gestion et de contrôle des fonds mis en place n'apparaissant pas de nature à requalifier le risque déterminant l'ampleur des travaux d'audit durant la mise en oeuvre du PO.

Enfin, Actiris a continué en 2017 à mettre en oeuvre la simplification des financements des projets notamment par l'élaboration, en collaboration avec PricewaterhouseCoopers, d'une grille forfaitaire couvrant l'ensemble des coûts d'un projet. Cette nouvelle modalité de financement sera privilégiée pour tout nouveau lancement d'un projet dans le cadre du PO. Suite aux interrogations de la Commission, soulignons également l'élaboration d'un référentiel méthodologique à destination de l'Autorité d'Audit afin de justifier le caractère juste, vérifiable et équitable des simplifications déjà mises en oeuvre.

Budget adopté par la Commission européenne

Le budget total pour la période 2014-2020 s'élève à plus de 101 millions d'euros. Dans le tableau ci-dessous, ce montant est ventilé selon les axes prioritaires. L'axe 4, qui représente l'assistance technique (AT), est également repris dans le tableau.

Les budgets disponibles par axe prioritaire

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total
1	FSE	Plus développées	Dépenses totales	33.226.387,00
2	FSE	Plus développées	Dépenses totales	38.567.678,00
3	FSE	Plus développées	Dépenses totales	26.254.210,00
4 (AT)	FSE	Plus développées	Dépenses totales	3.922.542,00
Total	FSE	Plus développées		101.970.817,00